Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Accident de travail et démission

Par Dixon

Bonjour,

J'ai débuté un nouvel emploi le 1 mars avec période d'essai de 8 jours. Le deuxième jour j'ai subit un accident de trajet sur l'aller. Hôpital, arrêt et prolongation. Ma supérieure n'a pas hésité à me le reprocher. J'ai envoyé ce jour un recommandé de démission (mon arrêt termine mercredi et j'ai trouvé un nouvel emploi proche de chez moi.

Peuvent-ils refuser cette démission ?

Par AGeorges

Bonjour Dixon,

Avant de commencer votre période d'essai, vous avez signé un contrat. Ce contrat fixe les conditions disons de "Préavis".
En période d'essai, celui-ci est généralement fort court, encore faut-il respecter la procédure. Si vous avez envoyé votre lettre avant la fin de la période d'essai, cela devrait convenir.

Ma supérieure n'a pas hésité à me le reprocher.

Quand un employeur vous embauche, c'est qu'il a besoin de vous. Evidemment, cela dépend de la forme utilisée, mais manifester un certain mécontentement si, dès le 2e jour, vous ne pouvez plus travailler, n'a rien d'anormal.

Par Dixon

Je vous remercie pour vos réponses. Oui, j'ai envoyé ma démission avant la fin de mon préavis.

Évidemment, on n'embauche pas si on en a pas le besoin. En revanche, reprocher à une personne d'avoir eu un accident de voiture suite à un malaise, je suis bien moins convaincu que l'idée de reprocher à quelqu'un qui n'a pas envie de venir, d'être en arrêt..